



## Règlement du concours photo *l'Anthropologie en partage*

La Direction de l'Institut des Sciences Humaines et Sociales (InSHS) du CNRS a validé le principe d'un focus sur l'anthropologie sociale et culturelle durant l'année 2022. L'objectif est d'offrir plus de visibilité aux recherches en anthropologie et de donner à voir la diversité des approches et des travaux qui font la richesse de cette discipline.

La thématique choisie pour ce focus est « l'Anthropologie en partage ». C'est dans ce cadre que l'InSHS lance un concours photo consacré aux images de terrain, réalisées dans le champ de l'anthropologie sociale et culturelle.

### Qui peut participer ?

Toute personne qui se reconnaît comme anthropologue peut candidater à ce concours : sans distinction d'emploi, de statut ou de section.

Le participant/la participante doit pouvoir revendiquer un statut d'auteur conformément à l'article L 113-1 du Code de la Propriété Intellectuelle.

### Images admissibles

Pour participer, les personnes intéressées sont invitées à envoyer jusqu'à **trois photographies exprimant la notion de partage**.

Ces images doivent être de bonne qualité technique, en couleur ou en noir et blanc, mais ni scannées ni photo-montées. Elles peuvent être en format paysage ou portrait. Formats acceptés : jpg, tif.

La taille minimum requise est de 2 000 pixels de côté (en 300 dpi). Cependant dans l'optique d'une exposition des images gagnantes, une taille de 4 000 pixels serait idéale.

En cas de proposition d'une photographie : celle-ci devra être accompagnée d'un texte court (1 500 à 1 800 signes) explicitant la notion de partage tout en présentant le contexte et le point de vue exprimé, et mentionnant le lieu, la date et l'auteur de l'image.

En cas de proposition d'une série pouvant comporter jusqu'à trois photographies : celles-ci doivent constituer une narration ou être comprises comme une série. Un texte court (1 500 à 1 800 signes) devra accompagner la série et expliciter la notion de partage tout en présentant le contexte et le point de vue exprimé. Les lieux, dates et nom de l'auteur des images doivent être précisés.

### Dépôt des images et date limite pour participer

Les images sont à déposer sur le site <https://anthropo-appel.sciencesconf.org>, au plus tard : **lundi 19 septembre 2022.**

## Composition du jury

Les images seront sélectionnées par un jury constitué de :

Sylvaine Conord, Université Paris Nanterre

Saskia Cousin, Université Paris Nanterre

Emir Mahieddin, CNRS

Claire Kulaga, CAES CNRS

Audrey Dessertine, Association Ethnoart

Joséphine Lavirotte, CNRS Images

Kevin de la Croix, Association Gret

## Critères d'évaluation du jury

Le jury du concours sélectionnera une vingtaine de projets parmi l'ensemble des projets reçus. Cette sélection sera mise en valeur sur différents supports, parmi laquelle trois prix seront attribués (cf. le paragraphe Prix et visibilité).

Le jury s'appuiera sur une série de critères afin d'accompagner ses choix. Ceux-ci sont mentionnés à titre indicatif et peuvent permettre aux participants et participantes d'affiner leurs propositions :

- **Critères premiers :**  
Les qualités visuelles de l'image : esthétiques ; explicatives ; émotives.
  
- **Critères secondaires :**  
La manière dont les images expriment la notion de partage en anthropologie.  
La capacité des images à constituer des matériaux de et pour la recherche.  
La dimension narrative des images exprimant le point de vue de son auteur.

## Prix et visibilité

La sélection de la vingtaine de projets lauréats sera dévoilée à l'automne 2022 sur [la page dédiée à l'anthropologie en partage sur le site de l'InSHS](#), avec relais sur les médias sociaux et les médias de communication habituels du CNRS.

Cette sélection a vocation à constituer une exposition qui circulera dans divers lieux académiques et associatifs. D'éventuelles cessions de droits pour une diffusion par le biais de la Médiathèque CNRS Images pourront par ailleurs être proposées aux lauréats. Dans ce cas, la médiathèque contactera directement les participants concernés.

Parmi la sélection des projets lauréats, trois prix seront attribués :

- Premier Prix du Jury
- Deuxième Prix du Jury
- Prix coup de cœur

Ils recevront chacun un tirage grand format de leur photographie (ou de leur série), un abonnement de deux ans à la revue *Carnets de science*, et une surprise en lien avec l'univers de la photographie.



## **Droits de publication, droits d'auteur et droit à l'image**

Le participant doit être l'auteur de l'image ou de la série et en posséder tous les droits, y compris l'autorisation de la ou des personnes y figurant, le cas échéant. Un modèle d'autorisation de droit à l'image est disponible dans la rubrique Formulaire.

En s'inscrivant au concours, le participant consent au CNRS, uniquement pour les besoins dudit concours et à titre gracieux, les droits de reproduction et de représentation des photos qu'il soumet dans ce cadre, pour le monde entier et pour la durée de la propriété littéraire et artistique applicable :

- Le droit de reproduction comprend notamment le droit de reproduire les photos en tout ou partie, en toutes quantités, par tous les procédés de fixation matérielle connus et non encore connus à ce jour, qui permettent de communiquer les photos au public, en particulier le droit d'établir tous doubles, copies en tous formats, d'utiliser tous supports notamment l'imprimerie (presse, catalogues, brochures, dossiers de presse et tous documents imprimés), l'enregistrement vidéographique, numérique ;
- Le droit de représentation comprend notamment le droit pour le CNRS de communiquer au public les photos, en tout ou partie, par tous les procédés visuels ou audiovisuels, actuels ou futurs et, notamment, par tous moyens actuellement connus et non encore connus à ce jour ;

Ainsi, le participant déclare et garantit être seul titulaire des droits ainsi cédés et dégage l'Institut des Sciences Humaines et Sociales (InSHS) du CNRS de toute responsabilité concernant une violation des dits droits pouvant survenir et des litiges pouvant en résulter.

Sans préjudice de ce qui précède, l'InSHS se réserve le droit de publier les images présélectionnées et les images lauréates du concours dans tous les médias et/ou formats, dans le but de faire la promotion du concours, des finalistes, des grands gagnants ou de la recherche.

L'InSHS s'engage à mentionner l'auteur à chaque reproduction de l'image ou de la série retenue.

## **Information sur les données du participant**

Le présent concours constitue un traitement de données personnelles au sens de l'article 4 du Règlement général sur la protection des données (RGPD). L'Institut des Sciences Humaines et Sociales (InSHS) du CNRS, 3 rue Michel Ange, 75794 Paris Cedex 16, en sa qualité de responsable de traitement, informe les candidats que les données à caractère personnel sont collectées et traitées avec comme finalité : l'organisation du concours photo *l'Anthropologie en partage*.

Les données personnelles collectées vous concernant sont : nom, prénom, courriel professionnel. La base légale du traitement est l'exécution d'une mission de service public. Les données sont conservées jusqu'à la fin de l'organisation du concours, pour une durée de 36 mois. Le destinataire de vos données est l'Institut des Sciences Humaines et Sociales (InSHS).



Vous disposez des droits suivants pour l'utilisation qui est faite de vos données : le droit d'opposition, d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation (le droit à une utilisation restreinte lorsque vos données ne sont pas nécessaires ou ne sont plus utiles), de portabilité (communiquer vos données à la personne de votre choix). Vous pouvez exercer ces droits en contactant le service communication de l'InSHS ([inshs.com@cnrs.fr](mailto:inshs.com@cnrs.fr)). Vous pouvez également contacter la déléguée à la protection des données à l'adresse postale Service protection des données du CNRS, 2 rue Jean Zay, 54519 Vandœuvre-lès-Nancy ou par courriel à [dpd.demandes@cnrs.fr](mailto:dpd.demandes@cnrs.fr). Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits informatique et libertés ne sont pas respectés, vous avez la possibilité d'introduire une réclamation en ligne auprès de la CNIL ou par courrier postal.

### **Engagement du participant**

En s'inscrivant au concours, le participant accepte de respecter le règlement officiel du concours.

Toute décision des organisateurs à l'égard de tout aspect de ce concours, y compris l'admissibilité ou la disqualification des formulaires de participation, des commentaires ou des images sera finale et sans appel.

Lorsqu'un participant remplit le formulaire de candidature au concours, et s'il fait partie de la sélection, il doit consentir, pour les besoins de diffusion et de promotion des résultats de la recherche, à l'utilisation, à la modification, à la reproduction, à la publication, à la transmission et à la diffusion, par les organisateurs et/ou les partenaires du concours, de son nom, de sa photo et des renseignements sur le prix, et ce, à but non commercial et en rapport avec les missions de service public du CNRS, dans le but de faire la promotion du concours, des finalistes, des grands gagnants ou de la recherche.

Le participant dégage le CNRS de toute responsabilité quant à tout dommage de quelque nature que ce soit pouvant résulter, directement ou indirectement, de leur participation ou tentative de participation au concours.

### **Modification ou suppression du concours**

L'Institut des Sciences Humaines et Sociales (InSHS) du CNRS se réserve le droit de procéder à tout moment et sans préavis à la modification du concours, à son interruption momentanée ou à sa suppression sans avoir à motiver sa décision, et sans que sa responsabilité puisse être recherchée à cet égard, à quelque titre que ce soit. Aucun dédommagement ni indemnité ne pourra lui être réclamé.

